
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/2025

**OBJET : ARCHE AGGLO – PROJET DE VOIE VERTE SUR ITINERAIRE CHANOS-CURSON -
MERCUROL-VEAUNES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : DAUJAN Nicolas pouvoir à SANDON Alain, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, TERRAS Tanguy pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Dans le cadre du schéma cyclable, ARCHE Agglo et le Département de la Drôme prévoient un itinéraire reliant Chanos-Curson à Mercurool-Veaunes en passant par le quartier des Odouards répondant, entre autres, à l'objectif d'améliorer l'accessibilité vélo des élèves vers le collège de l'Hermitage.

ARCHE Agglo propose de mettre en place un itinéraire cyclable expérimental pour relier le Giratoire de Tain situé à Chanos-Curson, au collège de Mercurool-Veaunes. Il emprunterait successivement le Chemin de Veaunes, la Route des Odouards, la RD267, ainsi qu'un chemin communal permettant d'accéder au collège.

Pendant cette phase d'expérimentation, la Route des Odouards serait aménagée avec :

- Une portion en voie verte entre la Route de Pends et le centre de Mercurool qui sera réservée aux cyclistes et aux piétons, avec une interdiction d'accès aux véhicules motorisés (sauf pour les ayants droit : riverains et exploitants agricoles).
- Une autre portion en voie verte entre le Chemin de Veaunes et la Route de la Croix qui sera en double sens pour les vélos et les piétons, et en sens unique Est-Ouest pour les véhicules motorisés ayants droits, riverains et exploitants agricoles, facilitant l'accès des agriculteurs à leurs champs.

LE CONSEIL,

Considérant que ce schéma cyclable est trop contraignant et dangereux pour les véhicules motorisés et les utilisateurs de ces voies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas mettre en place l'itinéraire cyclable expérimental tel que proposé par ARCHE Agglo car défavorable pour les motifs suivants :
 - Ce tracé ne permettra plus aux jeunes cyclomoteurs venant de Chanos-Curson et se rendant au collège ou aux gymnases d'emprunter la route des Odouards. Ils devront circuler sur la route départementale,

- Les habitants du quartier des Pends ne pourront plus passer par la route des Odouards pour accéder à l'abri bus de La Chapelle ou au village et ses équipements (école, gymnases, bibliothèque...) et ce dans les deux sens de circulation ; les obligeant de ce fait à rejoindre la route départementale et revenir par la route de l'abricotine déjà beaucoup circulée,
 - Le carrefour de l'abricotine reste un carrefour dangereux où un giratoire a toujours été demandé.
 - Souhait de conserver le chemin passant en dessous des lotissements et rejoignant la bibliothèque non goudronnée.
- PROPOSE d'instaurer une voie partagée sur la route des Odouards dans les deux sens de circulation, une zone 30 dans le hameau et une voie verte sur le chemin non goudronnée passant en dessous des lotissements (accès piétons, vélos et ayants droits exploitants).

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le 15/05/2025
ID : 026-200056547-20250512-DE_2025_24-DE

